

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN ÎLE D'ORLÉANS
M.R.C. ÎLE D'ORLÉANS**

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE 16 DÉCEMBRE 2019

À l'assemblée extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans tenue le 16 décembre 2019 à 20 heures au centre administratif, 8 chemin des Côtes étaient présents : Mme Sandrine Reix, M. Alain Fortier, M. Jean Lachance, Mme Élisabeth Leclerc, M. Jean Lapointe et M. Alain Létourneau, tous formant quorum; sous la présidence de M. Jean-Claude Pouliot, maire.

Les avis publics ont été affichés et les avis de convocations relatifs à cette réunion ont été délivrés selon la Loi.

ORDRE DU JOUR

1. Budget 2020
2. Période de questions ;
3. Levée de l'assemblée.

1. BUDGET 2020

2019-12-213

Il est proposé par Mme Élisabeth Leclerc, appuyé par M. Alain Létourneau et il est résolu que les prévisions budgétaires pour l'année 2020 ainsi que le plan triennal d'immobilisation soient adoptées comme suit :

REVENUS	
Taxes sur la valeur foncière	1 140 500
Tarification services municipaux	319 513
Compensation tenant lieu de taxes	8 216
Services rendus	27 041
Autres revenus	64 000
Transferts conditionnels subvention gouv.	74 600
TOTAL DES REVENUS	1 633 870

DÉPENSES	
Administration générale	639 007
Sécurité publique	413 341
Transport routier	67 164
Hygiène du milieu	256 111
Urbanisme	13 150
Loisirs et culture	127 579
Frais de financement	62 718
Remboursement dette à long terme	164 800
Investissements	7 000
Surplus accumulé affecté	-117 000
TOTAL DÉPENSES & INVESTISSEMENTS	1 633 870

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021, 2022, 2023

<u>Année</u>	<u>Projets</u>	<u>Sources de financement</u>	<u>Montant</u>
<u>2021</u>	Réfection bâtisse patinoire	Subvention et Surplus	150 000 \$
<u>2022</u>	Aménagement terrain de balle	Surplus	50 000 \$
<u>2023</u>	Aménagement Accès au Fleuve	Subvention et surplus	50 000 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Mme Élisabeth Leclerc, il est 20h25.

Le maire Jean-Claude Pouliot atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Claude Pouliot, maire

Chantal Daigle, d.g. & sec.-trés.